



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10354

Texte de la question

M Bernard Charles attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des personnels médicaux du secteur hospitalier public. La dégradation des services et le manque de recrutement médical sont des problèmes qui apparaissent de plus en plus dans les hôpitaux publics. Cet affaiblissement est renforcé par l'inégalité de traitement budgétaire par rapport aux cliniques privées. Une concertation large et ouverte est nécessaire avec l'ensemble des partenaires de l'hôpital public pour le remobiliser. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre dans ce sens et la programmation des discussions avec les organisations syndicales des praticiens hospitaliers et des internes et résidents.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappelé à l'honorable parlementaire qu'une large concertation a été engagée avec les organisations représentatives de médecins et internes des hôpitaux pour l'amélioration de la situation des personnels médicaux du secteur hospitalier public. Les négociations ont été suivies d'accords concernant notamment la revalorisation des rémunérations et des carrières, ainsi que de l'indemnisation des gardes et astreintes. Les mesures portant revalorisation des rémunérations et indemnités de gardes prennent effet au 1er mars 1989. La réduction de la durée de carrière ainsi que l'extension de l'accès aux 11e et 12e échelons du corps des praticiens hospitaliers portée du tiers à la moitié des effectifs nationaux doit faire l'objet d'une modification statutaire déjà entreprise. Par ailleurs, et toujours dans le cadre d'une concertation avec les organisations représentatives, une réflexion va être menée sur les problèmes fondamentaux de l'hôpital et notamment sur l'organisation médicale et la qualité des soins, sur les effectifs de praticiens et leur participation à la préparation du plan stratégique de l'établissement. Cette concertation devrait permettre de mieux cerner les raisons, diverses, de la désaffection des médecins vis-à-vis de certains postes de praticiens hospitaliers et de dégager des propositions qui éclaireront les décisions à venir.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10354

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1102